

Sin-Rejac®
Fabricant depuis 1947

**CHARTRE
ECO-RESPONSABLES**

version 2018

Sin-Rejac,
approuve le Pacte mondial de l'ONU
à savoir :



DROITS DE L'HOMME

- Respecter la protection du droit international relative aux droits de l'Homme dans leur sphère d'influence.
- Veiller à ne pas se rendre complices de violations des droits de l'homme.
- Respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective.



NORMES DE TRAVAIL

- Éliminer toutes les formes de travail forcé ou obligatoire.
- Ne doit pas faire travailler des enfants.
- Éliminer toutes sortes de discrimination en matière d'emploi et de profession



ENVIRONNEMENT

- Applique les approches de précaution face aux problèmes touchant l'environnement.
- Doit entreprendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement.
- Doit favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement

LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

- Agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.

Traitement des productions non respectueuses de l'environnement

Les produits chimiques et dangereux ainsi que les autres matières dont les utilisations ont des impacts négatifs sur l'environnement, doivent être clairement identifiés, étiquetés, et gérés afin de garantir une sécurité d'utilisation.



Les émissions atmosphériques (par exemple volatils, aérosols, matières corrosives) sont surveillées, contrôlées et traitées comme il se doit avant d'être rejetées.



Engagement en termes d'environnement du travail, et des droits de l'Homme

Nous nous efforçons de maintenir un environnement de travail où les employés bénéficient d'opportunités de formation, d'évolution et de reconnaissance pour leur contribution.

Nous nous engageons à respecter la déclaration de l'Organisation Internationale de Travail (OIT) sur les principes et les droits fondamentaux au travail, ainsi que la législation internationale en matière de droits de l'homme et respecter les règles suivantes :

- Abolition du travail des enfants
- Elimination du travail forcé et obligatoire
- Liberté d'association et droit de négociation collective
- Elimination de la discrimination et traitement équitable sur le lieu de travail
- Respect de toutes les lois en vigueur en matière de salaires, avantages et temps de travail
- Protection de la santé et de la sécurité au travail

Sin Rejac S.A.

30 Avenue de l'Opéra 75002, Paris - FRANCE

Téléphone : (33) 01 40 06 01 11

Fax : (33) 01 42 66 44 34

E-mail : sinrejac@sinrejac.com

